

## **Réaménagement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Procédure de recrutement du maître d'oeuvre - Composition du jury**

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Dans sa séance du 29 mars 2004, l'assemblée délibérante décidait de lancer des études pour l'aménagement des combles du Marché Beaux-Arts pour le transfert des bureaux de l'administration du Musée et l'ouverture des façades du Musée et nouvelle muséographie.

A ce jour, le premier volet de cette opération est réalisée : les bureaux de l'administration du Musée ont été transférés dans les combles du Marché Beaux-Arts aménagés à cet effet.

Le deuxième volet de cette opération prévoit l'aménagement de réserves afin de relocaliser certaines réserves, celles du Musée du Temps notamment et celles propres au Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie ; l'étude de faisabilité et de programmation est engagée.

**Le troisième volet concerne l'ouverture du Musée et de ses façades sur la place rénovée.** Les études de programmation sont réalisées. L'objet de l'opération de réhabilitation est le suivant et se décompose en deux tranches.

*«La première tranche prévoit :*

*- l'aménagement des espaces libérés par les fonctions externalisées courant 2005 et 2006 (au RDC, transformation des locaux d'administration en espaces d'accueil du public ; à l'étage transformation des espaces administration, bibliothèque et réserve horlogerie des ailes Pâris et Courbet en espace d'exposition, restructuration du cabinet d'art graphique et réserve peinture) ;*

*- l'amélioration de la sécurité dans le musée par le déplacement de l'atelier menuiserie (qui devient «atelier exposition») au rez-de-chaussée et le traitement du velum de l'atrium, son désenfumage et l'asservissement au SSI.*

*Les espaces libérés représentent 685 m<sup>2</sup>. L'externalisation est le préalable à la première tranche de travaux qui concerne approximativement 800 m<sup>2</sup> au total et dont le démarrage est possible en 2007 pour un achèvement en 2008.*

*La deuxième tranche prévoit :*

*- l'ouverture des baies de la façade Place de la Révolution et l'aménagement de la salle d'événementiel à l'étage de l'aile Révolution,*

*- la rénovation et l'équipement du hall d'accueil,*

*- l'aménagement de la réserve du cabinet des dessins et/ou de la réserve peinture,*

*- la scénographie d'une vingtaine d'œuvres majeures et l'amélioration de l'éclairage muséographique dans l'atrium,*

*- l'aménagement de l'atelier pédagogique.*

*Elle concerne également 800 m<sup>2</sup>. Les travaux de la deuxième tranche se dérouleraient lors de la prochaine mandature.*

*Les deux tranches permettront ainsi la rénovation du tiers approximativement des surfaces du musée, l'image de l'institution étant grandement modifiée.»*

(Extrait du document Programme - I. CROSNIER)

L'estimation prévisionnelle du coût global de l'opération serait la suivante :

- <u>Travaux réalisés par anticipation en 2006</u>	72 500 € HT
<b>-1<sup>ère</sup> tranche</b>	
Coût travaux	613 000 € HT
Honoraires et dépenses diverses	<u>207 000 € HT</u>
Montant total	892 500 € HT
<b>MONTANT GLOBAL 1<sup>ère</sup> tranche</b>	<b>1 067 430 € TTC</b>
<b>-2<sup>ème</sup> tranche</b>	
Coût travaux	1 018 000 € HT
Honoraires et dépenses diverses	<u>343 900 € HT</u>
Montant total	1 361 900 € HT
<b>MONTANT GLOBAL 2<sup>ème</sup> tranche</b>	<b>1 628 832 € TTC</b>
<b>COUT GLOBAL DE L'OPERATION</b>	<b>2 696 230 € TTC</b>
<b>Arrondi à</b>	<b>2 700 000 € TTC</b>

#### Echéancier prévisionnel de l'opération

L'échéancier prévisionnel ne concerne que la réalisation de la 1<sup>ère</sup> tranche de la réhabilitation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

- Procédure de recrutement du maître d'oeuvre : 4 à 5 mois (*octobre 2006*)
- Phase de conception (études et validations) : environ 12 mois (*octobre 2007*)
- Consultation des entreprises 4 mois (*février 2008*)
- Réalisation des travaux environ 18 mois (*août 2009*)

NB : ce calendrier sera précisé après la négociation avec le maître d'oeuvre.

#### Procédure pour le choix du maître d'oeuvre

Conformément aux dispositions prévues au Code des Marchés Publics 2004, article 35, la procédure retenue pour le choix du maître d'oeuvre relève de la procédure négociée spécifique. Dans le cadre de cette procédure, «la mise en compétition peut être limitée à l'examen des compétences, références et moyens humains et matériels des candidats. La personne responsable du marché, après avis d'un jury tel que défini à l'article 25, dresse la liste des candidats admis à négocier, dont le nombre ne peut être inférieur à trois sauf si le nombre de candidats n'est pas suffisant».

#### Composition du jury

La composition du jury est arrêtée comme suit :

- En qualité de membres élus de l'assemblée délibérante

- M. le Maire ou Mme FELLMANN, 1<sup>ère</sup> Adjointe, suppléante
  - M. ROIGNOT ou M. MONNEUR, suppléant
  - M. LIME ou Mme DAHAN, suppléant
  - M. CYPRIANI ou Mme SCHIRRER, suppléante
  - M. RENOUD-GRAPPIN ou M. LABORIE, suppléant.
- En qualité de membres dont la participation présente un intérêt au regard du projet (membres désignés par la personne responsable du marché)
    - Mme A. CORDELIER, Conseiller Musées à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté
    - M. FALGA, Directeur Général-Adjoint des Services de la Ville de Besançon, Pôle Culture et Développement, ou son représentant.
  - En qualité de membres ayant la même qualification ou expérience que celle exigée pour l'équipe de maîtrise d'oeuvre, au moins 1/3 du jury (membres désignés par la personne responsable du marché)
    - Mme C. ASSEMA, Architecte Conseil auprès de la Direction des Musées de France
    - J.L. BOYER, Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Besançon ou son représentant
    - 2 architectes proposés par l'Ordre Régional des Architectes.

Une commission technique assistera le jury et sera composée des services de la Ville de Besançon chargés de l'opération et de Mme I. CROSNIER, Programmiste.

Des négociations sont en cours avec les partenaires institutionnels : Etat, Région de Franche-Comté et Département du Doubs en vue d'établir un plan de financement de l'opération.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver les dispositions décrites ci-dessus en matière de programme et d'échéancier ;
- valider la composition du jury chargé de proposer à la personne responsable du marché les candidats admis à négocier ;
- autoriser M. le Maire à solliciter l'Etat, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.*